

Pouvoir adjudicateur :

**Association Régionale des Missions Locales Auvergne
Rhône-Alpes (AMILAURA)**



4 rue Saint Sidoine 69003 Lyon

Mobilité européenne des jeunes et des professionnels

Procédure de passation d'un marché public en appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

SOMMAIRE

<u>CHAPITRE 1</u>	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	3
ARTICLE 1	OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2	LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	4
ARTICLE 3	DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION	4
<u>CHAPITRE 2</u>	<u>ORGANISATION ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS</u>	4
ARTICLE 4	CONTENU DES PRESTATIONS	4
ARTICLE 5	DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS	6
ARTICLE 6	MODALITES DE COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES	6
ARTICLE 7	PROTECTION ET SECURITE DES PARTICIPANTS	6
<u>CHAPITRE 3</u>	<u>CONDITION D'EXECUTION DES SERVICES</u>	6
ARTICLE 8	MOYENS MATERIELS	6
ARTICLE 9	MOYENS EN PERSONNEL	6
ARTICLE 10	TRANSMISSIONS D'INFORMATIONS	7
ARTICLE 11	RAPPORT ANNUEL DU TITULAIRE	7
<u>CHAPITRE 4</u>	<u>ANNEXES</u>	7

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 Objet du marché

La présente consultation concerne l'accompagnement de la mobilité européenne des jeunes et des professionnels.

AMILAURA (Association Régionale des Missions Locales Auvergne Rhône-Alpes), est une association assurant l'animation du réseau régional des Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de moins de 25 ans gère depuis 4 ans, un service de mobilité internationale.

Ce service a pour mission dans le cadre d'un consortium, de mettre en œuvre, d'animer et de promouvoir les mobilités européennes et internationales des jeunes de 16 à 25 ans orientés par les Missions Locales, afin d'effectuer un stage en entreprise, une formation à caractère professionnelle ou une mission d'intérêt général à l'étranger. La finalité est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes grâce à la mobilité internationale.

Depuis 2017, entre autres missions, elle est chargée également du déploiement du programme « ERASMUS + » pour les jeunes (OUAT) et les professionnels (DEMO) et depuis 2020 du Corps Européen de Solidarité (CES).

Ces programmes OUAT et CES s'adressent, dans le cadre de l'éducation non formelle, à tous les jeunes âgés de moins de 30 ans avec pour objectifs la mobilité européenne via le volontariat, l'échange de jeunes, les formations des acteurs de jeunesse, les partenariats stratégiques entre organisations et de dialogue structuré avec les jeunes.

Le programme DEMO est une action de formation des professionnels des Missions Locales, d'une durée d'une semaine dans un pays européen, qui conjugue deux aspects : un enseignement linguistique et une participation à des activités de développement professionnel.

Le prestataire doit être en mesure d'organiser :

Pour les jeunes (OUAT et CES) :

- La recherche de stages pratiques en entreprise ou de missions de volontariat, afin de permettre aux jeunes de réaliser leur projet d'insertion,
- L'accompagnement pédagogique des jeunes en entreprises, avec des fonctions de médiation en cas de difficultés,
- Le lien continu avec l'équipe du service mobilité, pour la tenir informée du déroulement des mobilités, et notamment des difficultés rencontrées par les jeunes pouvant mettre en cause leur mobilité,
- La transmission des bilans individuels par voie électronique

Pour les professionnels (DEMO) :

- Organisation de rencontres avec d'autres professionnels de l'accompagnement de l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, sur les bonnes pratiques et le savoir-faire développés dans le pays visité.
- L'organisation des cours de langue et le soutien linguistique,
- La transmission des bilans par groupe par voie électronique

Pour les jeunes et les professionnels :

- L'hébergement de qualité des jeunes et des professionnels, leur assurant une autonomie de vie quotidienne,
- L'accueil et le transport des jeunes et des professionnels de l'aéroport vers leur lieu d'hébergement,

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le présent cahier des clauses techniques particulières (ci-après « CCTP »).

Article 2 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations sont à organiser dans les pays européens,
BE : Belgique/België ; CY : Κύπρος (Chypre) ; DK : Danemark ; DE : Deutschland ; EL : Ελλάδα (Grèce) ; IE0 : Ireland, ES3 : Comunidad de Madrid, IT : Italia, LU : Luxembourg, MT0 : Malta, NL : Nederland, AT : Österreich, FI : Suomi/Finland, PT 17 : Área Metropolitana de Lisboa, SE : Sverige, IS : Island, LI : Liechtenstein, NO : Norge

Lieux principaux d'exécution : Irlande, Italie, Espagne, Malte, Portugal, Grèce,

Article 3 Durée du marché et délais d'exécution

La durée du marché est de 16 mois à compter de sa notification à l'attributaire

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché. Le marché est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 2 ans, soit une durée maximale de 3 ans et 4 mois. Le titulaire du marché ne peut refuser la reconduction.

CHAPITRE 2 Organisation et consistance des prestations

Article 4 Contenu des prestations

Le titulaire développe les prestations détaillées ci-dessous, pour les 3 lots du présent marché : OUAT, CES et DEMO.

1. Dispositif OUAT - stage de formation professionnelle de 3 mois en entreprise et dispositif CES - stage de volontariat de 2 mois en association à destination des jeunes :

a) Avant la mobilité du jeune :

- Positionnement du jeune sur un stage en collaboration avec AMILaura
- Attribution d'un hébergement en fonction de la localité du terrain de stage
- Signature de la convention de stage tripartite (partenaire, AMILaura, jeune)
- Entretien individuel de préparation en distanciel avec le jeune, le partenaire et AMILaura (descriptif des missions, planning, règlement intérieur...)
- Organisation de l'accueil du jeune sur place « Welcoming day ».

b) Pendant la mobilité du jeune

- Suivi de l'assiduité en stage et du respect du planning,

- Suivi des missions en stage avec le jeune et le tuteur,
- Suivi du fonctionnement dans l'hébergement,
- Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, terrain de stage, vie quotidienne) en collaboration avec AMILAURA,
- Entretien d'évaluation individuel avec le jeune et le tuteur à mi-parcours de mobilité,
- Bilan final individuel avec le jeune et le tuteur en fin de mobilité,
- Proposition / organisation de visites culturelles, de sorties pour les jeunes pendant leur temps libre,
- Organisation du check-out et aide à la préparation au retour en France (terrain de stage, hébergement, logistique retour, consignes sanitaires),
- Reporting global régulier à AMILAURA,

c) A la fin de la mobilité du jeune

- Signature de l'attestation de stage professionnel,
- Transmission d'un bilan individuel global sur l'ensemble du parcours de mobilité.

2. Dispositif DEMO : formation professionnelle d'une semaine à destination des professionnels du réseau des Missions Locales

a) Avant la mobilité des professionnels

- Organisation du planning de la semaine de formation avec AMILAURA (cours de langue, conférences sur l'insertion sociale et professionnelle du pays, visites culturelles),
- Attribution d'un hébergement,
- Signature de la convention de stage tripartite (partenaire, AMILAURA, le professionnel),
- Entretien collectif de préparation en distanciel avec les professionnels, le partenaire et AMILAURA (descriptif du programme, planning, règlement intérieur...),
- Organisation de l'accueil du professionnel sur place « Welcoming day ».

b) Pendant la mobilité des professionnels

- Suivi du respect du programme et du planning,
- Suivi du fonctionnement dans l'hébergement,
- Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, programme, vie quotidienne) en collaboration avec AMILAURA,
- Bilan final collectif avec les professionnels,
- Organisation du check-out et aide à la préparation au retour en France (hébergement, logistique retour, consignes sanitaires),
- Reporting quotidien à AMILAURA.

c) A la fin de la mobilité des professionnels

- Signature de l'attestation de formation
- Transmission d'un bilan collectif global sur l'ensemble du parcours de formation des professionnels en mobilité

Article 5 Délais d'exécution des prestations

Les prestations doivent être organisées dans les délais notés dans les bons de commande, précisant les dates d'arrivée, les dates de départ, le nombre de participant par lot : OUAT, CES ou DEMO.

Le non-respect de ces délais donne lieu à l'application des pénalités de retard dans les conditions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières du présent marché.

Article 6 Modalités de communications entre les parties

Les parties communiquent au travers du site <https://consortium-erasmus.org> à partir des espaces réservés à chacun des opérateurs.

Article 7 Protection et sécurité des participants

Le titulaire s'assure obligatoirement que :

- les stagiaires sont correctement assurés au regard de la réglementation du pays d'accueil et des obligations contenues dans le Kit mobilité des du personnel - Enseignement et formation professionnels,
- les véhicules utilisés pendant les transports soient conformes à la réglementation routière du pays et respectent la sécurité des participants,
- les lieux d'hébergement et leurs installations sont assurés et respectent la sécurité des personnes,
- les conditions de travail des participants lors des stages en entreprise sont conformes aux règles applicables dans le pays d'accueil en matière du droit du travail.

CHAPITRE 3 Condition d'exécution des services

Article 8 Moyens matériels

Le Titulaire mobilise tous les moyens matériels nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-dessus et à la sécurité des participants : lieux d'hébergement de qualité, véhicules conformes, matériel informatique et logiciels mis régulièrement à jour.

Article 9 Moyens en personnel

Le Titulaire est l'employeur de son personnel. Il en exerce tous les droits et en assume toutes les responsabilités.

Il signe tous les contrats de travail, accords d'entreprises et négociations collectives, organise et gère la formation, les embauches, les licenciements, les avancements, promotions et sanctions, et ce, en pleine conformité avec les textes y afférant.

Le Titulaire affecte le personnel qualifié nécessaire à l'exécution du service et veille à sa bonne tenue et à sa parfaite correction.

Article 10 Transmissions d'informations

Le Titulaire est tenu de transmettre, sur demande d'AMILAURA, toutes les données statistiques et informations relatives aux prestations confiées sous format exploitable (tableaux sous format Excel).

Article 11 Rapport annuel du titulaire

Le Titulaire remet chaque année, et au plus tard le 31 mars de l'année suivante, un rapport d'activité de l'année écoulée, qui comporte à minima les éléments suivants :

- L'organisation générale : bilan global de l'activité sur l'année, en synthétisant les principaux résultats (en valeur absolue et sous forme de ratios significatifs), les faits marquants et les tendances d'évolution (notamment en comparaison avec les années écoulées) ;
- Le service offert et son évolution ;
- La gestion du personnel : effectifs, ancienneté, formations réalisées.

Les données chiffrées seront transmises sous format Excel.

CHAPITRE 4 Annexes

Le présent cahier des clauses techniques particulières comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 - Description des dispositifs & répartition des missions entre le titulaire et le donneur d'ordre.
- Annexe 2 - Kit mobilité du personnel, enseignement et formation professionnels avec :
 - Annexe 2.1 - Le contrat financier
 - Annexe 2.2 - Le contrat de mobilité
 - Annexe 2.3 - Les conditions générales
 - Annexe 2.4 - L'engagement qualité

Annexe 1 au Cahier des Clauses Techniques et Particulières

Description des dispositifs & Répartition des missions



Dispositif OUAT : stage de formation professionnelle de 3 mois en entreprise & Dispositif CES : stage de volontariat de 2 mois en association à destination des jeunes

	AVANT la mobilité	PENDANT la mobilité	APRES la mobilité
AMILAURA	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la prescription du jeune par le conseiller Mission Locale Gestion du dossier d'inscription et de l'administratif Positionnement du jeune sur un stage en collaboration avec le partenaire Animation en distanciel des séances de préparation au départ en mobilité avec présentation du partenaire sur place en dernière séance Accompagnement professionnel et préparation globale au départ (logistique, consignes sanitaires, définition des objectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'assiduité en stage avec le jeune via la plateforme métier Visio hebdomadaire avec le jeune & reporting d'activité Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, terrain de stage, vie quotidienne) en collaboration avec le partenaire Suivi de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage linguistique OLS Questionnaire d'auto-évaluation à mi-parcours de mobilité à destination du jeune Organisation du retour en France avec le jeune et le partenaire Reporting global régulier au partenaire et au conseiller Mission Locale 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des compétences (Evaluation finale plateforme OLS pour le niveau de langue, EUROPASS, attestation de stage professionnelle) Soumission du bilan final à l'agence Erasmus+ (via Mobilité Tool) Entretien bilan final du parcours de formation professionnelle en mobilité européenne avec le jeune et le conseiller Mission Locale Suivi à +6 mois et à +1 an de la situation du jeune (enquête insertion professionnelle)
PARTENAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement du jeune sur un stage en collaboration avec AMILAURA Attribution d'un hébergement en fonction de la localité du terrain de stage Signature de la convention de stage tripartite (partenaire, AMILAURA, jeune) Entretien individuel de préparation en distanciel avec le jeune, le partenaire et AMILAURA (descriptif des missions, planning, règlement intérieur...) Organisation de l'accueil du jeune sur place « Welcoming day » 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'assiduité en stage et du respect du planning Suivi des missions en stage avec le jeune et le tuteur Suivi du fonctionnement dans l'hébergement Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, terrain de stage, vie quotidienne) en collaboration avec AMILAURA Entretien d'évaluation individuel avec le jeune et le tuteur à mi-parcours de mobilité Bilan final individuel avec le jeune et le tuteur en fin de mobilité Proposition / organisation de visites culturelles, de sorties pour les jeunes pendant leur temps libre Organisation du check-out et aide à la préparation au retour en France (terrain de stage, hébergement, logistique retour, consignes sanitaires) Reporting global régulier à AMILAURA 	<ul style="list-style-type: none"> Signature de l'attestation de stage professionnelle Transmission d'un bilan individuel global sur l'ensemble du parcours de mobilité



Dispositif DEMO : formation professionnelle d'1 semaine à destination des professionnels du réseau

	AVANT la mobilité	PENDANT la mobilité	APRES la mobilité
AMILAURA	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du dossier d'inscription et de l'administratif Organisation du planning de la semaine de formation avec le partenaire (cours de langue, conférences sur l'insertion sociale et professionnelle du pays, visites culturelles) Animation en distanciel des séances de préparation au départ en formation Accompagnement professionnel et préparation globale au départ (logistique, consignes sanitaires, définition des objectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'assiduité Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, planning, vie quotidienne) en collaboration avec le partenaire Organisation du retour en France avec le partenaire Reporting quotidien au partenaire et aux responsables du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des compétences (attestation de formation) Soumission du bilan final à l'agence Erasmus+ (via Mobilité Tool) Entretien bilan final de la formation avec le professionnel et son responsable Suivi à +6 mois et à +1 an sur le taux de prescription en mobilité réalisé
PARTENAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du planning de la semaine de formation avec AMILAURA (cours de langue, conférences sur l'insertion sociale et professionnelle du pays, visites culturelles) Attribution d'un hébergement Signature de la convention de stage tripartite (partenaire, AMILAURA, le professionnel) Entretien collectif de préparation en distanciel avec les professionnels, le partenaire et AMILAURA (descriptif du programme, planning, règlement intérieur...) Organisation de l'accueil du professionnel sur place « Welcoming day » 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du respect du programme et du planning Suivi du fonctionnement dans l'hébergement Gestion des difficultés et des dysfonctionnements (hébergement, programme, vie quotidienne) en collaboration avec AMILAURA Bilan final collectif avec les professionnels Organisation du check-out et aide à la préparation au retour en France (hébergement, logistique retour, consignes sanitaires) Reporting quotidien à AMILAURA 	<ul style="list-style-type: none"> Signature de l'attestation de formation Transmission d'un bilan collectif global sur l'ensemble du parcours de formation des professionnels en mobilité

Annexe 2

Kit mobilité du personnel Enseignement et formation professionnels

Erasmus+ Agreements between beneficiaries and
participants (staff) in Vocational and Education Training
Mobility project

Ce kit comprend :

- ☑ Annexe 2.1 - le contrat financier/grant agreement (FR-EN)
- ☑ Annexe 2.2 - le contrat de mobilité/ mobility agreement (FR-EN)
- ☑ Annexe 2.3 - les conditions générales/ general conditions (FR-EN)
- ☑ Annexe 2.4 - l'engagement qualité/quality commitment (FR-EN)

Annexe 2.1

Modèle de contrat financier pour la mobilité du personnel / Grant agreement model for Erasmus+ staff mobility for teaching and training

[Ce modèle peut être adapté par l'organisme d'envoi, mais son contenu constitue les exigences minimales. En bleu : instructions à supprimer par l'organisme d'envoi; en jaune : à sélectionner ou supprimer par l'organisme d'envoi, le cas échéant] / [This template can be adapted by the sending organisation, but the content of this template are minimum requirements. Blue code: directions for sending organisation that should be deleted; yellow code: to select or edit by sending organisation, as applicable]

Nom officiel complet de l'organisme d'envoi / Full official name of the sending institution
[Pour le personnel d'entreprises invité/ For invited staff from enterprises]: nom officiel complet de l'établissement d'accueil] / Full official name of the receiving institution]
Adresse: adresse officielle complète / official address in full

Ci-après dénommé « l'organisme », représenté aux fins de signature de la présente convention par [nom(s), prénom(s) et fonction] d'une part et
Called hereafter "the institution", represented for the purposes of signature of this agreement by [name(s), forename(s) and function] of the one part, and

Pr./M./Mme [nom(s) et prénom(s) du participant]/ Dr/Mr/Mrs/Ms [Participant name(s) and forename(s)]

Ancienneté dans la fonction/ Seniority in the position: Nationalité/ Nationality:

Adresse : [adresse officielle complète]/Address: [official address in full]

Département/unité / Department/unit:

Téléphone/Phone:

E-mail:

Genre [M/F/indéfini]/ Gender: [M/F/ Undefined] Année Académique : 20./20./ Academic year: 20./20./

Le soutien financier comprend/ The financial support includes : un complément de financement pour des besoins spécifiques/ special needs support.

[À renseigner pour le personnel d'entreprises invité ainsi que pour tout participant bénéficiant d'un soutien financier européen Erasmus+ si l'organisme ne dispose pas déjà de ces informations] / [To be completed for invited staff from enterprises and any other participants receiving financial support from Erasmus+ EU funds when the institution/organisation does not already have this information].

Compte bancaire sur lequel le soutien financier sera versé / Bank account where the financial support should be paid: Titulaire du compte bancaire (si différent du participant) / Bank account holder (if different than participant): Nom de la banque / Bank name: Numéro BIC/ Clearing/BIC/SWIFT number: Numéro IRAN/ Account/IRAN number:

Ci-après dénommé « le participant », d'autre part, ont convenu des conditions particulières et des annexes ci-dessous, qui font partie intégrante du présent contrat (« le contrat ») /
Called hereafter "the participant", of the other part, have agreed the Special Conditions and Annexes below which form an integral part of this agreement ("the agreement"):

Annexe I/ Annex I Programme de travail [à signer par les organismes d'envoi et d'accueil]/

Work programme [to be signed between sending and receiving organisations]

Annexe II/Annex II Conditions générales/ General Conditions

Annexe III/ Annex III Engagement qualité / Quality Commitment

Les modalités définies dans les conditions particulières prévalent sur celles définies dans les annexes. The terms set out in the Special Conditions shall take precedence over those set out in the annexes.

[Il n'est pas obligatoire de diffuser des documents avec les signatures originales pour l'annexe I du présent document : des copies numérisées des signatures et des signatures électroniques peuvent être acceptées, en fonction de la législation nationale ou des règles de l'organisme.] / [It is not compulsory to circulate papers with original signatures for Annex I of this document: scanned copies of signatures and electronic signatures may be accepted, depending on the national legislation or institutional regulations.]

Conditions particulières / Special conditions

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT / SUBJECT MATTER OF THE AGREEMENT

- 1.1 L'organisme s'engage à octroyer un soutien financier au participant pour entreprendre une activité de mobilité à des fins [d'enseignement et/ou de formation] dans le cadre du programme Erasmus +./
The institution shall provide support to the participant for undertaking a mobility activity for [teaching/ training/ teaching and training] under the Erasmus+ Programme.
- 1.2 Le participant accepte le soutien financier ou la prestation de services tel(telle) que spécifié(e) à l'article 3 et s'engage à réaliser l'activité de mobilité à des fins [d'enseignement et/ou de formation] telle que décrite à l'annexe I. /
The participant accepts the financial support or the provision of services as specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity for [teaching/ training/ teaching and training] as described in Annex I.
- 1.3. Tout avenant au contrat devra être demandé et accepté par les 2 parties au travers d'une notification formelle par courrier postal ou message électronique.
Amendments to the agreement shall be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT ET DUREE DE LA MOBILITE / ENTRY INTO FORCE AND DURATION OF MOBILITY

- 2.1 Le contrat prend effet à la date de signature de la dernière des deux parties.
The agreement shall enter into force on the date when the last of the two parties signs.
- 2.2 La période de mobilité débute le [date] et se termine le [date]. La date de début de la période de mobilité est celle du premier jour de présence obligatoire du participant au sein de l'organisme d'accueil et la date de fin est celle du dernier jour de présence obligatoire du participant au sein de l'organisme d'accueil.
The mobility period shall start on [date] and end on [date]. The start and the end date of the mobility period shall be the first day that the participant needs to be present at the receiving [institution/organisation] and the end date shall be the last day the participant needs to be present at the receiving [institution/organisation].
Option à choisir par l'organisme : [Le temps de voyage n'est pas comptabilisé dans la durée de la période de mobilité] ou [Le jour de voyage précédant le premier jour de l'activité à l'étranger et/ou le jour de voyage suivant le dernier jour de l'activité à

l'étranger est / sont comptabilisé(s) dans la durée de la période de mobilité dans le calcul du soutien individuel]

[Institution/organisation to select the applicable option: [Travel time is excluded from the duration of the mobility period.] or [One day for travel before the first day of the activity abroad [and/or] one day for travel following the last day of the activity abroad shall be added to the duration of the mobility period and included in the calculation for individual support.]

- 2.3 Le participant bénéficie d'un soutien financier Erasmus+ pour [...] jours d'activité [si le participant bénéficie d'un soutien financier européen Erasmus+, le nombre de jours doit être égal à la durée de la période de mobilité ;] et [...] jours pour le voyage [si le participant perçoit une bourse à taux zéro pour la période entière de mobilité : ce nombre de jours doit être ramené à zéro].

The participant shall receive support from Erasmus+ EU funds for [...] days of activity [If the participant receives financial support from Erasmus+ EU funds: the number of days shall be equal to the duration of the mobility period]; and [...] days for travel [if the participant receives a zero-grant for the entire period: this number of days should be 0].

- 2.4 La durée totale de la période de mobilité ne doit pas excéder 2 mois, avec un minimum de 2 jours consécutifs par activité de mobilité. [Pour la mobilité à des fins d'enseignement [le participant doit enseigner un total de [...] heures en [...] jours].

The total duration of the mobility period, shall not exceed 2 months with a minimum of 2 consecutive days per mobility activity. [For teaching mobility [The participant shall teach a total of [...] hours in [...] days].

- 2.5 Le participant pourra demander une prolongation de la période de mobilité, dans la limite fixée à l'article 2.4. Si l'organisme accorde la prolongation, le contrat devra être modifié en conséquence.

The participant may submit any request concerning the extension of the mobility period within the limit set out in article 2.4. If the institution agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement shall be amended accordingly.

- 2.6 L'attestation de présence doit comporter les dates effectives de début et de fin de la période de mobilité/The Certificate of Attendance shall provide the effective start and end dates of the mobility period.

ARTICLE 3 – SOUTIEN FINANCIER/ FINANCIAL SUPPORT

- 3.1. L'organisme devra sélectionner l'option 1, 2 ou 3 :

Option 1 : Le participant perçoit [...] euros pour le soutien individuel et [...] euros pour les frais de voyage. Le montant journalier du soutien individuel est fixé à [...] euros jusqu'au 14ème jour de mobilité et de [...] euros à partir du 15ème jour.

Le montant total pour la période de mobilité devra être calculé en multipliant le nombre de jours de mobilité indiqué dans l'article 2.3 par le taux journalier applicable pour le pays d'accueil et en y additionnant le montant attribué pour la contribution aux frais de voyage.

Option 2 : L'organisme accordera au participant une contribution en nature pour le soutien individuel et les frais de voyage. Dans ce cas précis, l'organisme devra s'assurer que les prestations fournies répondent aux standards de qualité et de sécurité.

Option 3 : Le participant recevra de son organisme un soutien financier de [...] euros pour [voyage/soutien individuel] et une contribution en nature ou un remboursement pour [voyage/soutien individuel]. Dans ce cas précis, l'organisme devra s'assurer que les prestations fournies répondent aux standards de qualité et de sécurité et sont conformes à la réglementation interne de l'organisme d'envoi.

[Institution/organisation shall select Option 1, Option 2 or Option 3]

[Option 1: The participant shall receive EUR [...] corresponding to individual support and [...] EUR corresponding to travel. The amount of individual support is EUR [...] per day up to the 14th day of activity and EUR [...] per day from the 15th day, The final amount for the mobility period shall be determined by multiplying the number of days of the mobility specified in article 2.3 with the individual support rate applicable per day for the receiving country and adding the contribution for travel to the amount obtained.]

[Option 2: The [institution/organisation] shall provide the participant with travel and individual support in the form of direct provision of the required travel and individual support services. In such case, the beneficiary shall ensure that the provision of services will meet the necessary quality and safety standards.

[Option 3: The participant shall receive from the institution a financial support of [...] EUR for [travel/ individual support] and support in the form of direct provision of the required [travel/ individual support] services. In such case, the beneficiary shall ensure that the provision of services will meet the necessary quality and safety standards.

- 3.2 Le remboursement de frais encourus liés à des besoins spécifiques, ou de frais de voyage élevés, sera, le cas échéant, effectué sur la base des justificatifs fournis par le participant.

The reimbursement of costs incurred in connection with special needs, or expensive travel costs, when applicable, shall be based on the supporting documents provided by the participant.

- 3.3 Le soutien financier ne peut être utilisé pour couvrir des frais déjà financés par des fonds de l'UE.

The financial support may not be used to cover costs already funded by EU funds.

- 3.4 Nonobstant l'article 3.3, le soutien financier est compatible avec toute autre source de financement.

Notwithstanding Article 3.3, the financial support is compatible with any other source of funding.

- 3.5 Le soutien financier ou une partie de celui-ci sera remboursé si le participant ne se conforme pas aux termes du contrat. Cependant, le remboursement ne sera pas exigé si le participant a été dans l'impossibilité de réaliser les activités planifiées définies dans l'annexe I, pour un cas de force majeure. Les cas de force majeure devront être communiqués par l'organisme d'envoi, [Pour le personnel d'entreprise invité: par l'organisme d'accueil] et pour acceptation, à l'AN.

The financial support or part of it shall be recovered if the participant does not carry out the mobility in compliance with the terms of the agreement. However, reimbursement shall not be requested when the participant has been prevented from completing his/her mobility activities as described in Annex I due to force majeure. Such cases shall be reported by the sending institution [For invited staff from enterprises: by the receiving institution] and accepted by the NA.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT/ PAYMENT ARRANGEMENTS

- 4.1 [Uniquement si les options 1 et 3 de l'article 3.1 ont été sélectionnées] Dans les 30 jours calendaires suivant la signature du contrat par les deux parties et au plus tard à la date de début de la période de mobilité, un préfinancement est versé au participant à hauteur de [entre 70 % et 100 %] du montant spécifié à l'article 3.

[Only if options 1 or 3 in article 3.1 have been selected] Within 30 calendar days following the signature of the agreement by both parties, and no later than the start date of the mobility period, a pre-financing payment shall be made to the participant representing [between 70% and 100%] of the amount specified in Article 3.

4.2 [Uniquement si les options 1 et 3 de l'article 3.1 ont été sélectionnées] Si le paiement mentionné à l'Article 4.1 est inférieur à 100% du soutien financier, la soumission du questionnaire UE en ligne est considéré comme la demande du participant pour le paiement du solde du soutien financier. L'organisme dispose de 45 jours calendaires pour procéder au paiement du solde ou pour émettre un ordre de remboursement le cas échéant.

[Only if options 1 or 3 in article 3.1 have been selected] If payment under Article 4.1 is lower than 100% of the financial support, the submission of the online EU Survey shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The institution shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.

4.3 Le participant doit fournir une preuve des dates réelles de début et de fin de la période de mobilité, sur la base d'une attestation de présence fournie et signée par l'organisme d'accueil.

The participant must provide proof of the actual dates of start and end of the mobility period, based on a certificate of attendance provided by the receiving organisation.

ARTICLE 5 – QUESTIONNAIRE UE/ EU SURVEY

5.1. Le participant devra compléter et soumettre le questionnaire UE en ligne après la mobilité à l'étranger dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire.

The participant shall complete and submit the online EU Survey after the mobility abroad within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it.

5.2 Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas le questionnaire UE en ligne seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement le soutien financier reçu sur demande de leur organisme d'envoi.

Participants who fail to complete and submit the online EU Survey may be required by their institution to partially or fully reimburse the financial support received.

ARTICLE 6 – LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETANT/ LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT

6.1 Le présent contrat est régi par le droit français.

The Agreement is governed by French law.

6.2 Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour connaître des litiges entre l'organisme et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de cette convention, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

The competent court determined in accordance with the applicable national law shall have sole jurisdiction to hear any dispute between the institution and the participant concerning the interpretation, application or validity of this Agreement, if such dispute cannot be settled amicably.

SIGNATURES

Pour le participant/ For the participant
institution

[nom(s)/ prénom(s)]/ [name(s) / forename(s)]

Pour l'organisme/ For the

[nom(s)/ prénom(s)/fonction]/
[name(s)/ forename(s) / function]

[signature]

Fait à [lieu], le [date] /
Done at [place], [date]

[signature]

Fait à [lieu], le [date] /
Done at [place], [date]

|

Annexe 2.2

CONTRAT DE MOBILITE Erasmus + pour le personnel de l'Enseignement et la Formation professionnels/ ERASMUS + WORK PROGRAMME FOR VET STAFF MOBILITY

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PARTICIPANT / DETAILS ON THE PARTICIPANT

Nom du participant / Name of the participant :

Champ de formation professionnelle / Field of vocational education :

Organisme d'envoi (nom, adresse) / Sending institution (name, address) :

Personne à contacter (nom, fonction, e-mail, tel) / Contact person (name, function, e-mail, tel) :

II. DETAILS DU PROGRAMME DE MOBILITE PROPOSE A L'ETRANGER / DETAILS OF THE PROPOSED TRAINING PROGRAMME ABROAD

Organisme d'accueil (nom, adresse) / Receiving organisation (name address) :

Personne à contacter (nom, fonction, e-mail, tel) / Contact Person (name, function, e-mail, tel) :

Dates prévisionnelles de début et de fin de la période de mobilité / Planned dates of start and end of the mobility period :

- Programme détaillé de la période de mobilité / Detailed programme of the training period :

- Modalités de suivi / Monitoring arrangements :

- Exploitation prévue des résultats, évaluation / Foreseen use of outcomes, evaluation :

III. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES / COMMITMENT OF THE PARTIES INVOLVED

En signant ce document, le participant, l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil confirment qu'ils mettront en œuvre le programme de travail tel que décrit ci-dessus / By signing this document, the participant, the sending institution and the receiving organisation confirm that they will implement the work-programme as described above.

LE PARTICIPANT / THE PARTICIPANT

Signature du participant / Participant's signature

.....
.....

Date:

L'ORGANISME D'ENVOI / THE SENDING INSTITUTION

Nous confirmons la mise en œuvre du programme de travail proposé / We confirm to implement the proposed work programme

Signature du coordinateur / Coordinator's signature

.....
.

Date:

L'ORGANISME D'ACCUEIL / THE RECEIVING ORGANISATION

Nous confirmons la mise en œuvre du programme de travail proposé / We confirm to implement the proposed work programme

Signature du coordinateur / Coordinator's signature

.....
..

Date:

Annexe 2.3

CONDITIONS GENERALES/ GENERAL CONDITIONS

Article 1: Responsabilité/ Liability

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution de la présente convention, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel. Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by him or his staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne sont pas tenus pour responsables en cas d'action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence Nationale française ou la Commission européenne n'examineront aucune demande d'indemnisation ou de remboursement accompagnant une telle plainte. The French National Agency, the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the French National Agency or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

Article 2: Résiliation de la convention / Termination of the agreement

Il pourra être mis fin à la convention en cas d'inexécution par le participant de ses obligations découlant de la présente convention, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; la présente convention peut alors être résiliée ou dissoute de plein droit par l'organisme, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune autre formalité judiciaire, après une mise en demeure notifiée aux parties par lettre recommandée non suivie d'exécution dans un délai d'un mois. In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the institution is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Si le participant met fin à la convention avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il/elle manque à ses obligations, il/elle devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu sauf si cela a été convenu autrement avec l'organisme d'envoi. If the participant terminates the agreement before its agreement ends or if he/she fails to follow the agreement in accordance with the rules, he/she shall have to refund the amount of the grant already paid except if agreed differently with the sending organisation.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple, une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le bénéficiaire et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le bénéficiaire pourra au moins recevoir le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Tout autre financement devra être remboursé sauf si cela a été convenu autrement avec l'organisme d'envoi. In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on his/her part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded except if agreed differently with the sending organisation.

Article 3: Protection des données/ Data Protection

Toute information personnelle présente au contrat sera utilisée en accord avec le règlement (EC) N° 2018/1725 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les établissements communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'organisme d'origine, l'Agence Nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou Office Européen de Lutte Anti-fraude). All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU institutions and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending institution, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir un droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'organisme d'origine et/ou à l'Agence Nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne. The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. He/she should address any questions regarding the processing of his/her personal data to the sending institution and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.

Article 4: Vérifications et Audits/ Checks and Audits

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence Nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par celles-ci pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été correctement mises en œuvre. The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the French National Agency or by any other outside body authorised by the European Commission or the French National Agency to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Annexe 2.4
ENGAGEMENT DE QUALITE MOBILITE ERASMUS+ DE L'E.F.P
ERASMUS+ VET MOBILITY
QUALITY COMMITMENT

Obligations de l'organisme d'envoi / Obligations of the Sending organisation

- Choisir les pays de destination, les partenaires des pays d'accueil, la durée et le contenu du programme de la mobilité, appropriés pour atteindre les objectifs de formation désirés.
Choose the appropriate target countries and host country partners, project durations and placement content to achieve the desired learning objectives.
- Sélectionner les stagiaires, professeurs ou autres professionnels participant, en établissant des critères et des procédures de sélection clairs et transparents.
Select the participating trainees or teachers and other professionals by setting up clearly defined and transparent selection criteria.
- Définir les acquis d'apprentissages envisagés pour la période de mobilité en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences à développer.
Define the envisaged learning outcomes of the mobility period in terms of knowledge, skills and competences to be developed.
- Si des apprenants, professeurs ou autres professionnels sélectionnés rencontrent des obstacles à la mobilité, des dispositions particulières doivent être mises en place (par exemple, pour les personnes présentant des besoins d'apprentissage spécifiques ou un handicap physique).
If you send learners or teachers and other professionals who face barriers to mobility, special arrangements for those individuals must be made (e.g. those with special learning needs or those with physical disabilities).
- Préparer les participants en collaboration avec les organismes partenaires pour la vie pratique, professionnelle et culturelle du pays d'accueil, en particulier par une formation linguistique adaptée aux besoins du placement.
Prepare participants in collaboration with partner organisations for the practical, professional and cultural life of the host country, in particular through language training tailored to meet their occupational needs.
- Gérer les questions pratiques autour de la mobilité, s'occuper de l'organisation du voyage, du logement, des assurances nécessaires, de la sécurité et la protection, des demandes de visas, de la sécurité sociale, du suivi et tutorat, des visites préparatoires sur place, etc.
Manage the practical elements around the mobility, taking care of the organisation of travel, accommodation, necessary insurances, safety and protection, visa applications, social security, mentoring and support, preparatory visits on-site etc.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- Etablir le contrat de mobilité avec le participant et l'organisme d'accueil afin de permettre la transparence des acquis d'apprentissages visés pour toutes les parties impliquées.
Establish the Learning Agreement with the participant trainee or teacher and the host organisation to make the intended learning outcomes transparent for all parties involved.
- Etablir des procédures d'évaluation avec l'organisme d'accueil pour assurer la validation et la reconnaissance des savoirs, aptitudes et compétences acquis.
Establish assessment procedures together with the host organisation to ensure the validation and recognition of the knowledge, skills and competences acquired.
- Etablir des Accords de partenariats entre les différents organismes compétents si vous utilisez ECVET pour la mobilité.
Establish Memoranda of Understanding between the competent bodies if you use ECVET for the mobility.
- Etablir les moyens de communication adéquats pour toute la durée de la mobilité et faire en sorte que leur utilisation soit claire pour le participant et l'organisme d'accueil.
Establish appropriate communication channels to be put in place during the duration of the mobility and make these clear to participant and the host Organisation.
- Etablir un système de suivi du projet de mobilité pendant sa durée.
Establish a system of monitoring the mobility project during its duration.
- Si nécessaire en cas de besoins spécifiques ou de handicaps physiques, utiliser des accompagnateurs pendant la durée du séjour dans le pays d'accueil, qui prendront en charges les modalités pratiques.
When necessary for special learning needs or physical disabilities, use accompanying persons during the stay in the host country, taking care of practical arrangements.
- Organiser et documenter avec l'organisme d'accueil, l'évaluation des acquis d'apprentissage, en soulignant si possible l'apprentissage informel et non formel. Reconnaître les acquis d'apprentissage qui n'étaient pas initialement prévus mais qui sont néanmoins obtenus dans le cadre de la mobilité.
Arrange and document together with the host Organisation, the assessment of the learning outcomes, picking up on the informal and non-formal learning where possible. Recognize learning outcomes which were not originally planned but still achieved during the mobility.
- Evaluer avec chaque participant leur développement personnel et professionnel au retour de la période à l'étranger. Evaluate with each participant their personal and professional development following the period abroad.
- Reconnaître les acquis d'apprentissages obtenus par l'intermédiaire d'ECVET, Europass ou d'autres certificats.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Recognise the accrued learning outcomes through ECVET, Europass or other certificates.

- Disséminer les résultats des projets de mobilité le plus largement possible.
Disseminate the results of the mobility projects as widely as possible.
- Autoévaluer la mobilité de manière globale pour déterminer si les objectifs et les résultats souhaités ont été atteints.
Self-evaluate the mobility as a whole to see whether it has obtained its objectives and desired results.

Obligations des organismes d'envoi et d'accueil / Obligations of the Sending and Host Organisation

- Négocier un programme de formation sur mesure pour chaque participant (si possible pendant les visites préparatoires).
Negotiate a tailor-made training programme for each participant (if possible during the preparatory visits).
- Définir les acquis d'apprentissages visés pour la période de mobilité en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences à développer.
Define the envisaged learning outcomes of the mobility period in terms of knowledge, skills and competences to be developed.
- Établir un contrat de mobilité avec le participant afin d'assurer la transparence du programme et des acquis d'apprentissage visés pour toutes les parties impliquées.
Establish the Learning Agreement with the participant trainee or teacher to make the intended learning outcomes transparent for all parties involved.
- Etablir les moyens de communication adéquats pour toute la durée de la mobilité et faire en sorte que leur utilisation soit claire pour le participant.
Establish appropriate communication channels to be put in place during the duration of the mobility and make these clear to participant.
- S'accorder sur les modalités de suivi et de tutorat.
Agree on monitoring and mentoring arrangements.
- Evaluer l'avancement des mobilités de façon continue et prendre les mesures appropriées si nécessaire.
Evaluate the progress of the mobility on an on-going basis and take appropriate action if required.
- Organiser et documenter l'évaluation des acquis d'apprentissage, soulignant si possible l'apprentissage informel et non formel. Reconnaître les acquis d'apprentissage qui n'étaient pas initialement prévus mais qui sont néanmoins obtenus dans le cadre de la mobilité.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Arrange and document the assessment of the learning outcomes, picking up on the informal and non-formal learning where possible. Recognize learning outcomes which were not originally planned but still achieved during the mobility.

Obligations de l'organisme d'accueil / Obligations of the Host Organisation

- Favoriser la compréhension de la culture et de la mentalité du pays d'accueil.
Foster understanding of the culture and mentality of the host country.
- Confier aux participants des tâches et responsabilités correspondant à leurs savoirs, aptitudes et compétences et aux objectifs de formation indiqués dans le contrat de formation, et mettre à leur disposition le matériel nécessaire et approprié.
Assign to participants tasks and responsibilities to match their knowledge, skills and competences and training objectives as set out in the Learning Agreement and ensure that appropriate equipment and support is available.
- Identifier un tuteur ou mentor pour suivre les progrès de formation du participant.
Identify a tutor or mentor to monitor the participant's training progress.
- Fournir un soutien pratique si nécessaire, y compris un contact clairement identifié pour les stagiaires faisant face à des difficultés.
Provide practical support if required including a clear contact point for trainees that face difficulties.
- Vérifier que chaque participant est correctement assuré.
Check the appropriate insurance cover for each participant.

Obligations du Participant / Obligations of the Participant

- Etablir le contrat de mobilité avec les organismes d'envoi et d'accueil permettant la transparence des acquis d'apprentissages visés pour toutes les parties impliquées.
Establish the Learning Agreement with the sending Organisation and the host organisation to make the intended learning outcomes transparent for all parties involved.
- Se conformer aux dispositions négociées pour le placement et faire de son mieux pour la réussite du stage.
Comply with all the arrangements negotiated for the training placement and to do his/her best to make the placement a success.
- Respecter le règlement de l'organisme d'accueil, ses horaires de travail habituels, son code de conduite et ses règles de confidentialité.
Abide by the rules and regulations of the host Organisation, its normal working hours, code of conduct and rules of confidentiality.
- Communiquer avec les organismes d'envoi et d'accueil sur tout problème ou changement concernant le placement.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Communicate with the sending Organisation and host Organisation about any problems or changes regarding the training placement.

- Soumettre un rapport [rapport de participant Mobility Tool+] au format spécifié ainsi que les documents justificatifs relatifs aux dépenses à la fin de la période de mobilité.
Submit a report in the specified format, together with requested supporting documentation in respect of costs, at the end of the training placement.

Obligations de l'organisme intermédiaire / Obligations of the Intermediary Organisation

- Sélectionner les organismes d'accueil de manière à ce que les objectifs du placement puissent être effectivement réalisés.
Select suitable host organisations and ensure that they are able to achieve the placement objectives.
- Fournir les coordonnées de tous les partenaires concernés et s'assurer que toutes les dispositions nécessaires sont en place avant le départ des participants de leur pays d'origine.
Provide contact details of all parties involved and ensure that final arrangements are in place prior to participants' departure from their home country.

Signatures

Organisme d'envoi, nom, date
Sending organisation, name, date

Organisme d'accueil, nom, date
Host organisation, name, date

Organisme intermédiaire (optionnel), nom, date
Intermediary organisation (optional), name, date

Participant, nom, date
Participant, name, date